

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 25 mars 2024 à distance

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 08 mars 2023.

2. Convention UGAP

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur le projet de convention entre la centrale d'achat constituée par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et la Zone de secours DINAPHI.

3. MP Achat 50 TIB feu - Approbation de commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 50 TIB feu" à Sioen SA, Fabriekstraat, 23 à 8850 Ardoonie pour le montant d'offre contrôlé de € 48.150,00 hors TVA ou € 58.261,50, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

4. MP Mise en conformité électrique du poste de Beauraing - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Mise en conformité électrique du poste de Beauraing" à l'entreprise avec la seule offre, à savoir Guérisse Electricité, Rue des Carrières, 37 à 5570 Beauraing pour le montant d'offre contrôlé de € 2.228,00 HTVA ou € 2.695,88 TVAC ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3514/723-60.

5. MP Achat porte de forçement - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat porte de forçement" au soumissionnaire ayant remis la seule offre (sur base du prix), à savoir AROC, 6 rue Samuel Champlain à FR-17000 la Rochelle pour le montant d'offre contrôlé de € 7.439,00 HTVA ou € 8.926,80 20% de TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

6. MP Achat matériel mécanicien - Approbation commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande du marché "Achat matériel mécanicien" au soumissionnaire ayant remis l'offre retenue économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit SODIPARTS SRL, Chaussée de Philippeville 114 à 5660 Mariembourg pour le montant d'offre contrôlé de € 3.664,00 hors TVA ou € 4.433,44, 21 % TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

7. MP Location et fournitures de bouteilles d'oxygène médical - Attribution

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit AIR LIQUIDE MEDICAL, Avenue du Bourget, 44 à 1000 Bruxelles pour le montant d'offre contrôlé de pour le marché de base ; De faire respecter le délai de *standstill* et de publier, à l'échéance de ce délai, un avis d'attribution simplifié au niveau national ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01 et à inscrire au budget des exercices suivants.

8. Entretien 93 détendeurs de plongée – Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande pour l'entretien de 93 détendeurs de plongée de 1er étage et 2ème étage à la Société Oasis Plongée SCRL, rue Sous l'Eau 66 à 4020 Liège, pour un montant de € 2.759,47 HTVA ou € 3.338,96 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-12.

9. Achat 50 patchs de défibrillation adulte et 2 SpO2 sensors – Budget ordinaire – Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 50 patchs de défibrillation adulte et 2 reusable soft fingerclip SpO2 sensor à la société Arseus Hospital NV, Rijkweg 10 à 2880 BORNEM, pour un montant de € 4.919,90 HTVA ou € 5.215,09 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2024, article 351/124-01.

10. Achat et installation deuxième adoucisseur poste de Ciney – Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'achat d'un adoucisseur d'eau volumétrique pour le poste de Ciney et le montant estimé du marché, qui s'élève à € 2.500,00 TVAC ; De passer le marché par facture acceptée ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 3513/723-60.

11. MP achat de polos pour ambulancier - Renon

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas reconduire le marché 2022-029 - Achat de polos pour ambulanciers au 9 septembre 2024 ; De notifier par envoi recommandé à l'adjudicataire la présente décision de non-reconduction.

12. Asbl Jeunes sapeurs-pompiers – Liquidation subside 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord pour la liquidation d'un subside de 2.500 € pour l'année 2023 à l'ASBL "Les jeunes sapeurs-pompiers de la zone de secours Dinaphi" ; De prévoir une modification budgétaire à l'article 351/433-01 pour y ajouter les 2.500 € non versés en 2023 ; De charger le comptable spécial de procéder à cette liquidation.

13. Engagements à reporter - Formulaire T3

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la liste des crédits et engagements reportés, par engagement et par article budgétaire, pour l'exercice 2023, tels que figurant sur le listing en annexe pour un montant total de :

- 322.641,93 € au service ordinaire ;
- 2.423.004,05 € au service extraordinaire.

14. Frais TV et internet poste Yvoir - Demande de prise en charge par la zone

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter de prendre en charge l'abonnement de télévision et internet de l'amicale du poste d'Yvoir, pour un montant mensuel de 42,50 € ; De solliciter un relevé de toutes les factures payées par la zone pour les amicales ou les postes, à réaliser par le service informatique en collaboration étroite avec le service Comptabilité.

15. Engagement 2e agent sous art. 60 pour la Logistique

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'engagement d'un second travailleur sous contrat art. 60, pour le service Logistique, en collaboration avec un CPAS ; D'autoriser le service RH à contacter plusieurs CPAS pour proposer un ou plusieurs candidats.

16. Projet dossiers pour CCB

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone accepte de présenter les dossiers proposés au prochain CCB.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Pascal JACQUIEZ

